



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 13 (1985)

DOI: 10.11588/fr.1985.0.52118

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

JEAN-PIERRE DEVROEY

RÉFLEXIONS SUR L'ÉCONOMIE DES PREMIERS TEMPS CAROLINGIENS (768-877): GRANDS DOMAINES ET ACTION POLITIQUE ENTRE SEINE ET RHIN¹

Un titre vague est trop souvent, comme c'est le cas ici, le reflet ou l'aveu d'un malaise. Avant de livrer ces quelques réflexions sur les réalités économiques des temps carolingiens, je traiterai donc d'état de la question, voire d'état d'âme!

Depuis la publication en 1931 des «Caractères originaux de l'histoire rurale française» de Marc Bloch, une controverse divise de plus en plus profondément des historiens: les temps carolingiens marquèrent-ils la fin ou le début d'une époque? L'économie, et singulièrement l'économie des campagnes, fut-elle en stagnation ou en «croissance»²? Au fil des ans, de nombreux travaux de synthèse ont abordé directement ou indirectement le problème. Georges Duby, Guy Fourquin, Robert Fossier, Renée Doehaerd, Jan Dhondt, Pierre Riché ou Karl Ferdinand Werner ont ainsi dressé leur tableau de l'économie ou de la société toute entière du haut moyen âge occidental³. Mais l'abondance des synthèses n'a pas débouché sur un consensus général ou même un débat entre écoles. Loin de progresser, il me semble parfois que notre connaissance de l'économie du premier moyen âge a régressé, depuis la grande époque des controverses entre Dopsch et Pirenne.

La situation actuelle en France me paraît extraordinairement paradoxale. Le désaccord entre spécialistes n'est plus seulement théorique. Il touche à présent la vérité des faits, la pertinence même des sources⁴, à tel point qu'il ne semble plus y avoir de terrain d'entente possible entre les partisans d'une vision optimiste ou pessimiste du monde carolingien. Selon qu'on lit Robert

1 Cet article reprend le texte, légèrement remanié, d'une conférence faite à l'Institut historique allemand à Paris le 24 janvier 1985.

2 Le terme «croissance» est employé dans son acception première de «développement progressif d'un être ou d'une chose» et non dans la signification (qui serait ici parfaitement anachronique) que lui donnent les économistes contemporains.

3 Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 2 vol., Paris 1961; ID., *Guerriers et paysans. VII^e-XII^e siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris 1973; *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges DUBY, 3 vol., Paris 1975; Robert FOSSIER, *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux*, 2 vol., Paris 1982 (Nouvelle Clio, 17); Renée DOEHAERD, *Le haut moyen âge occidental. Economies et sociétés*, Paris 1982 (Nouvelle Clio, 14); Jan DHONDT et Michel ROUCHE, *Le haut moyen âge. VIII^e-XI^e siècles*, Paris 1976; Pierre RICHÉ, *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris 1983; Karl Ferdinand WERNER, *Les origines*, Paris 1984 (Histoire de France, sous la direction de Jean Favier, 1).

4 Sur le problème de l'interprétation des sources économiques des temps carolingiens, voyez Jean-Pierre DEVROEY, *Les premiers polyptyques rémois, VII^e-IX^e siècles*, dans: *Le grand domaine aux époques mérovingienne et carolingienne*, Gand 1985 (Publications du centre belge d'histoire rurale, 81), p. 78-97, qui renvoie à la littérature sur le sujet.

Fossier ou Raymond Delatouche, le village carolingien paraît être tantôt un site de l'enfer de Dante, où des êtres haves et dépenaillés grattent le sol avec des bâtons en guise de labour, tantôt une préfiguration des communes rurales de la Chine contemporaine, où l'entassement des hommes paraît la source intarissable de rendements sans cesse croissants.

Enfer ou Paradis, le débat a dégénéré aujourd'hui en un véritable dialogue de sourds, rendu plus dérisoire encore par l'exigüité du corpus documentaire. Sommes-nous condamnés à cette histoire éclatée, qui voit la majorité des historiens de l'économie jeter un regard pessimiste, voire «catastrophiste» sur le premier moyen âge, alors que les meilleurs spécialistes des phénomènes culturels, religieux ou politiques tablent sur l'incontestable «Renaissance carolingienne» pour poser l'hypothèse d'une société en expansion?

Je n'aurai pas l'outrecuidance de vouloir trancher entre les écoles, de tracer en quelques pages le chemin d'une troisième voie providentielle. J'aimerais tout au plus rétablir les conditions d'un dialogue en éclairant par trois ou quatre coups de projecteur, des aspects concrets et limités de l'économie des temps carolingiens. L'essentiel des arguments s'inscrira dans un cadre chronologique et géographique relativement serré: le siècle qui mène de Charlemagne à Charles le Chauve (768-877), l'espace compris entre la Seine et le Rhin. Mais avant cela, il me semble utile de rappeler les points essentiels de la contribution de Robert Fossier en 1979 à Spolète: «Les tendances de l'économie (des temps carolingiens): stagnation ou croissance⁵?»

Son exposé était construit à partir de quatre questions principales:

1. Y-a-t-il un «moteur initial» de la croissance, qui agisse de l'extérieur ou de l'intérieur de la machine économique?
2. La production, la diffusion et la consommation des biens matériels donnent-elles des signes d'expansion?
3. Les rapports de production sont-ils favorables à la croissance?
4. La conjoncture démographique est-elle optimale, c'est-à-dire capable d'assurer le renouvellement de la main d'œuvre et de soutenir la consommation?

Les réponses qu'il apporte sont, avec des nuances plus ou moins grandes, franchement négatives.

Il n'y aurait ni stagnation, ni réelle croissance aux temps carolingiens, à peine un «frémissement de surface»⁶ dans un monde où les facteurs négatifs (techniques nulles, sol non maîtrisé, habitat à peine fixé et des plus médiocre, rares surplus échangés par quelques privilégiés, structure de production presque inepte et pour le moins inefficace) l'emportent largement sur les signes d'un progrès possible (gonflement problématique du nombre des hommes, accroissement des déplacements et de la masse monétaire, une volonté de mieux faire).

Je n'ai pas voulu donner à cet exposé le ton d'un réquisitoire contre les thèses «catastrophistes», aussi partirai-je des points positifs des conclusions de Robert Fossier pour esquisser en traits sans doute plus roses un portrait nouveau de l'économie des temps carolingiens.

Comme il le notait à Spolète, on ne peut guère fonder le «moteur initial» de la croissance sur des éléments aussi vagues ou controversés que l'évolution du climat, la *dilatatio imperii* des conquêtes franques ou l'évolution possible des structures de production. Reste, écrit Robert Fossier «la volonté des hommes de promouvoir la croissance (...) ce qui fait de l'époque carolingienne une période captivante, séduisante, émouvante même, c'est l'effort d'une poignée d'hommes pour tirer l'Europe vers un mieux-être, vers une organisation, un équipement meilleurs (...). La cause est entendue: autour de Charlemagne et de ses premiers successeurs, on a voulu une croissance; mais l'a-t-on obtenue? certainement pas; d'abord en raison d'une absolue pénurie de moyens matériels (...) mais plus encore peut-être en raison de l'évidente

5 Robert FOSSIER, Les tendances de l'économie: stagnation ou croissance?, dans: *Nascita dell'Europa ed Europa carolingia: un'equazione da verificare*, Spoleto 1981 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 27), t. I, p. 261-274, discussion, p. 275-290.

6 Ibid. p. 273.

contradiction incluse dans ce beau programme: l'appel constant à l'observance des préceptes chrétiens (la charité prime le négoce; le profit lèse le prochain, etc.) paralyse tout effort de croissance (...). On ne peut être à la fois un chrétien et un prédateur, un homme de paix et un homme de guerre...⁷.

La voie d'approche que privilégie Robert Fossier débouche donc sur la dialectique du «vouloir» et du «pouvoir». L'Etat carolingien n'est pas aboulique, il est impuissant, castré à la fois par le non-développement technique et par l'idéologie chrétienne qui régirait son action.

*

Y-a-t-il une «économie politique» carolingienne? Cette ou ces théories s'expriment-elles par des «politiques économiques»? La volonté de l'Etat, traduite en actes administratifs et en lois, imprime-t-elle sa marque sur la réalité? On est tenté de répondre à cette série de questions par le raisonnement pur, la généralisation, voire le postulat théorique. L'étude de cas permet pourtant, on va le voir, de définir les intentions, de décrire les moyens et d'analyser les réalisations des administrateurs carolingiens.

Arrêtons-nous un instant sur l'histoire des premiers polyptyques rémois, du VII^e au IX^e siècle⁸. Dans le diocèse de Reims, l'initiative de la rédaction de polyptyques paraît toujours avoir été prise par les évêques et les archevêques⁹. L'espace rémois nous offre une autre information capitale: les premières descriptions, au VIII^e siècle, s'appuient sur une tradition déjà ancienne d'*ordinationes* locales attestées dès le début du VII^e siècle. Ces premiers polyptyques mérovingiens paraissent avoir été conçus par leurs auteurs comme un instrument de sauvegarde et de restauration des revenus issus du tribut foncier. Simples listes nominales de charges, analogues sans doute aux documents comptables de Saint-Martin de Tours publiés par Pierre Gasnault¹⁰, ils s'intègrent à une politique plus large de gestion et d'accroissement du temporel, qui se traduit en même temps par l'obtention de diplômes d'immunité et de confirmations générales de biens, la pratique de procès en récupération de biens usurpés, l'achat en monnaie de terres et d'hommes, la thésaurisation sous la forme d'objets cultuels, l'échange de possessions excentriques contre des propriétés mieux situées.

Vers le milieu du VIII^e siècle, la réorganisation des domaines prend un tour nouveau. Pour la première fois, il ne s'agit plus seulement d'assurer la pérennité de la rente foncière, en ajustant le tribut à la capacité réelle du tributaire (comme le prévoyait un formulaire du *Liber diurnus* de l'Eglise de Rome), mais d'établir et de fixer par écrit la coutume domaniale unifiée à l'échelle de la *villa*. Le polyptyque détaillé, qui s'imposera rapidement comme la forme générale des états de biens à l'époque carolingienne, est donc lié de manière vivante et directe à l'instauration du régime domanial.

Nous voici au cœur même de la question de l'existence de politiques économiques concertées au haut moyen âge. Dans les décennies cinquante et soixante, Charles-Edmond Perrin, Alexander Bergengrün, François-Louis Ganshof et Adriaan Verhulst ont insisté sur le rôle primordial joué par la royauté mérovingienne et carolingienne dans la genèse du système domanial «classique»¹¹. Aujourd'hui, l'expérience tirée de l'étude des terres de conquête de la

7 Ibid. p. 264-266.

8 Voyez DEVROEY (voir n. 4).

9 Dans d'autres régions du royaume franc, la rédaction de polyptyques provient souvent directement de l'initiative royale. Voyez en dernier lieu Jean-Pierre DEVROEY, *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes*. Edition critique, Bruxelles, Commission royale d'Histoire 1986, p. LXXII sv.

10 Pierre GASNAULT, *Documents comptables de Saint-Martin de Tours à l'époque mérovingienne*, Paris 1975 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, in 4°).

11 A. BERGENGRÜN, *Adel und Grundherrschaft im Merowingerreich*, Wiesbaden 1958 (*Vierteljahrschrift für Sozial- u. Wirtschaftsgeschichte*, Beiheft 41), p. 35-58, 127-140; Charles-Edmond PERRIN, *La seigneurie rurale en France et en Allemagne du début du IX^e à la fin du XII^e siècle*, I, *Les antécédents du*

jeune monarchie carolingienne, Saxe (avec les travaux de Rösener), Lombardie (avec ceux de Toubert et de Montanari), souligne avec éclat la justesse de cette intuition¹².

Certes, le système ne sort pas tout armé du néant. Le poids des traditions locales, celui des structures héritées du passé fonde la diversité du régime domanial¹³. Mais, au delà des différences, la *villa* carolingienne apparaît bien comme un modèle économique volontariste, qui est à la fois l'instrument et le reflet d'une pensée politique cohérente. Comme le note Adriaan Verhulst, le régime domanial «classique» correspond «au désir des grands propriétaires d'augmenter la production céréalière dans des régions où leur pouvoir était fort, où leur présence était proche et permanente et où leurs besoins étaient donc grands»¹⁴.

Par essence, le régime domanial peut être considéré comme une tentative d'instaurer une société immobile, fondée dans les campagnes sur la bipartition des terres et l'exploitation familiale au sein du manse. Le système, qui dégage des surplus importants et, sans doute, relativement réguliers, tire sa vigueur du contrat qui lie le souverain et l'aristocratie aux paysans. La description crée ou formalise de véritables rapports de droit entre le propriétaire et les exploitants du sol. Il n'y a donc pas dans l'inventaire carolingien «illusion d'immobilité», comme le disait Georges Duby, mais intention d'immobilité¹⁵.

Cet idéal d'ordre et d'équilibre est celui qui prévaut chez la plupart des penseurs carolingiens à la fin du VIII^e siècle et au IX^e siècle. L'idée de paix dans le monde terrestre prend sa forme la plus achevée chez Hincmar. L'état normal de la société est l'ordre dans la paix. L'ordre social est l'œuvre de Dieu. La paix ne se limite pas à la possession individuelle d'un état bienheureux. Elle doit s'étendre à la société par l'intermédiaire du roi. Celui-ci est donc «le conservateur d'une société aussi immobile que possible en matière de dévolution et d'exploitation des biens»¹⁶.

L'économie politique s'exprime donc en un conservatisme absolu qui s'oppose à toute transgression de l'ordre établi. Le monde est un ensemble fini: l'enrichissement des uns ne peut s'y fonder que sur l'appauvrissement des autres et menacer l'ordre même de la Création. Le roi, conservateur de l'ordre social est donc un principe essentiellement dynamique: l'équilibre est sans cesse menacé par l'œuvre du Démon; au roi et à l'Etat d'intervenir pour sauvegarder ou rétablir par son action la paix.

Conservatisme donc et non immobilisme. La théocratie carolingienne n'est pas figée dans une sorte d'angélisme imbécile. Le petit groupe de ceux qui dirigent l'Eglise et l'Etat francs a à la fois une vision théorique du monde et une *praxis*, une doctrine et une technologie de l'action et de

régime domanial. La «villa» de l'époque carolingienne, Paris 1951 (Les Cours de Sorbonne), notamment p. 33, 87–89, 98–100; François-Louis GANSHOF, Quelques aspects principaux de la vie économique dans la monarchie franque au VII^e siècle, dans: *Caratteri del secolo VII in Occidente*, Spoleto 1958 (Settimana di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 5), p. 55 sv.; Adriaan VERHULST, La genèse du régime domanial classique en France au haut moyen âge, dans: *Agricoltura e mondo rurale in Occidente nell'alto medioevo*, Spoleto 1966 (Settimana di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 13), p. 135–160.

12 Walter RÖSENER, Zur Struktur der Grundherrschaft in Sachsen in karolingischer Zeit, dans: *Le grand domaine aux époques mérovingienne et carolingienne* (voir n. 4) p. 173–207; Pierre TOUBERT, L'Italie rurale aux VIII^e–IX^e siècles. Essai de typologie domaniale, dans: *I problemi dell'Occidente nel secolo VIII*, Spoleto 1973 (Settimana di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 20), I, p. 95–132; Bruno ANDREOLLI et Massimo MONTANARI, L'azienda curtense in Italia. Proprietà della terra e lavoro contadino nei secoli VIII–XI, Bologna 1983, p. 57–68.

13 D'après l'expression forgée par Adriaan VERHULST, La diversité du régime domanial entre Loire et Rhin à l'époque carolingienne. Bilan de quinze années de recherches, dans: *Villa-curtis-grangia. Landwirtschaft zwischen Loire und Rhein von der Römerzeit zum Hochmittelalter*, hg. von Walter JANSSEN und Dietrich LOHRMANN, München 1983 (Beihefte der Francia, 11), p. 133–148.

14 Ibid., p. 141.

15 Georges DUBY, *Guerriers et paysans* (voir n. 3) p. 105–106.

16 Jean DEVISSE, *Hincmar archevêque de Reims, 845–882*, 3 volumes, Genève 1976 (Travaux d'histoire éthico-politique, 29), t. I, p. 492.

l'administration publiques. L'interventionnisme tatillon de l'Etat prend donc racine dans l'idée qu'il faut un acteur terrestre qui rétablisse ou fasse respecter l'ordre menacé par l'insolence des petits et l'avarice des puissants.

L'action d'Hincmar dans son diocèse traduit bien l'impact de ces idées dans la vie réelle. La défense des *pauperes*, les libres menacés de franchir la frontière de la non-liberté, est au centre de la doctrine des biens ecclésiastiques dégagée par Hincmar en 855 et en 860¹⁷. Les biens temporels de l'Eglise doivent lui permettre de rétablir l'équilibre sans cesse rompu au profit des *potentes* et au détriment des *pauperes*. Hincmar ne se borne pas à un discours gratuit sur la charité apostolique. Sans illusion sur les défauts et les vices de l'Eglise terrestre (les capitulaires et les conciles ne rappellent-ils pas l'interdiction faite aux curés de transformer l'église paroissiale en grenier à céréales ou en boutique... ?¹⁸), il imagine et fait appliquer des méthodes de gestion rigoureuse des biens confiés aux églises locales et aux communautés.

En novembre 852, il préside un synode qui met au point un questionnaire destiné aux doyens. L'enquête permettra à l'archevêque de connaître dans le détail l'état de chacune des paroisses de son diocèse¹⁹. Doute-t-on de l'application de cette procédure d'enquête ? Une part au moins des réponses à un questionnaire analogue a été utilisée pour décrire, dans le polyptyque de Saint-Remi de Reims, les églises paroissiales détenues par l'abbaye²⁰.

Dans le troisième quart du IX^e siècle, Hincmar multiplie les initiatives de ce type. Sous son impulsion, les techniques de recensement domanial atteignent leur forme la plus accomplie dans le diocèse de Reims. L'archevêque fait rédiger un polyptyque général qui s'étendait, au témoignage de Flodoard, «à presque tous les biens et les *villae* de l'évêché»²¹. La rédaction du polyptyque est précédée au niveau local d'une *ordinatio*, une réorganisation des tenures, exécutée *rationabiliter*, c'est-à-dire suivant des normes. Le polyptyque d'Hincmar (dont ne subsiste plus aujourd'hui que les chapitres consacrés à Saint-Remi de Reims) n'est donc pas un inventaire passif. Au contraire, il paraît constituer le point d'orgue d'une opération générale d'encadrement du monde rural et de réforme ou d'organisation des charges paysannes.

Ici aussi, la requête en irrecevabilité que l'école catastrophiste a déposé contre les documents de ce type doit être rejetée, si l'on songe au témoignage direct que le polyptyque apporte quant aux préoccupations, à l'efficacité et à la vitalité de l'administration carolingienne. A Viel-Saint-Remi par exemple, l'un des domaines les plus importants de Saint-Remi de Reims, l'inventaire a été étendu, non seulement aux terres de la réserve et des tenures, mais encore à la population toute entière, ancrée dans le domaine ou émigrée dans d'autres localités.

Le cas de Viel m'est particulièrement cher, car il permet d'établir, sans extrapolation aucune, une série de faits objectifs indiscutables. La société rurale dans ce village des Ardennes françaises, était assez peu chaotique, et les enquêteurs assez zélés et compétents, pour qu'il fût possible de recenser, famille par famille, une population de douze cents enfants et adultes. Sur ce total, plus du tiers étaient des forains, c'est-à-dire des membres de la *familia* du domaine qui résidaient ailleurs. Il s'agissait pour l'essentiel d'enfants ou de petits-enfants d'habitants de Viel qui s'étaient expatriés, en conservant le lien personnel qui les unissait à l'abbaye.

17 Jean DEVISSE, «*Pauperes*» et «*paupertas*» dans le monde carolingien. Ce qu'en dit Hincmar de Reims, dans: *Revue du Nord* 1966, p. 285 sv.; Karl BOSL, «*Potens*» und «*pauper*». Begriffsgeschichtliche Studien zur gesellschaftlichen Differenzierung im frühen Mittelalter..., dans: *Festschrift für Otto Brunner*, Göttingen 1963, p. 63-87.

18 On retrouve des références à cette pratique dans le «*Capitula ecclesiastica*» (810-813), dans: *MGH Capit.*, I, p. 178.

19 Hincmar de Reims, «*De ecclesiis et capellis*», ed. W. GUNDLACH, dans: *Zwei Schriften des Erzbischofs Hinkmars von Reims*, *Zs. für Kirchengeschichte* 10 (1889), p. 92-145.

20 Jean-Pierre DEVROEY, *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IX^e-XI^e siècles)*. Edition critique, Reims 1985 (*Travaux de l'Académie nat. de Reims*, 163), p. 14-15, 27...

21 Flodoard, «*Historia Remensis ecclesiae*», ed. J. HELLER et G. WAITZ, dans: *MGH SS*, t. XIII, Hanovre 1881, livre III, chapitre 10, p. 484.

La vigueur de ce groupe domanial des forains témoigne de l'existence de plusieurs phénomènes intéressants. D'abord, elle confirme, sans recours à des méthodes d'évaluation démographique toujours discutées²², l'existence d'une croissance démographique locale, au niveau d'un grand domaine ecclésiastique. Une partie de la population excédentaire s'est expatriée, et, fait à mes yeux fondamental, elle ne s'est pas évanouie dans un «ailleurs» que les tenants du catastrophisme agraire dépeignent en général sous les traits les plus noirs. Une ou deux générations après le départ, le recensement d'Hincmar réunit les émigrants dans leur village d'origine (comment sinon dresser un état détaillé de cette catégorie de la population), ce qui plaide à la fois pour la solidité du lien qui les unit à leur *dominus* et pour la force des moyens d'encadrement du monde rural, au milieu du IX^e siècle²³.

L'originalité, dans l'histoire de la pensée médiévale, d'Hincmar et d'autres prélats carolingiens, apparaît ici en pleine lumière, dans leur capacité à traduire leurs impératifs idéologiques en méthodes de gestion et en normes administratives. Il y a bien à la fois volonté politique, habileté technique à concevoir des instruments d'enquête, capacité à traduire ces intentions dans la réalité quotidienne. L'idéologie de la *res publica* chrétienne trouve sa traduction immédiate dans l'extraordinaire floraison de textes à vocation normative ou gestionnaire, qui furent le plus souvent pensés et élaborés dans l'entourage direct du souverain: polyptyques, guides de gestion des temporels comme le capitulaire *De villis* ou le *Breve memorationis* du pippinide Wala de Bobbio, cousin de Charlemagne, guide de gestion des revenus comme les statuts rédigés par le frère de Wala, Adalhard de Corbie, textes normatifs comme les *leges* nationales réformées par les premiers Carolingiens, les actes des conciles et les capitulaires, diplômes comme les nombreux actes de partage en menses des temporels ecclésiastiques, pièces comptables, etc., etc.²⁴.

Au delà des textes, la *pax carolina* trouve en même temps sa traduction dans des politiques économiques qui animent et influencent directement le marché.

Lorsque les enquêteurs se rendent, au début du IX^e siècle, à Annappes, les greniers du palais royal et des *villae* avoisinantes contiennent encore des grains des deux récoltes précédentes²⁵. Et le capitulaire *De villis* recommande aux intendants des domaines royaux de procéder à des achats de vin, lorsque les conditions locales sont favorables, d'acquérir par achat des semences de bonne qualité ou encore de vendre les poules et les oeufs qui n'auraient pas été utilisés pour la consommation courante²⁶.

En fait, des témoignages nombreux et concordants permettent de parler d'une véritable politique annonaire du pouvoir royal et de l'Église à la fin du VIII^e et dans une partie du IX^e siècle. La *dilatatio imperii* et l'idéal d'une société en équilibre ne pouvaient se traduire dans la réalité sans l'aide d'une agriculture dynamique, capable de fournir les chevaux de guerre²⁷ et les réserves de céréales qui nourriraient l'armée et permettraient de lutter contre les disettes.

Les tentatives des souverains pour fixer un prix maximum de vente des céréales sont bien

22 Jean-Pierre DEVROEY, Les méthodes d'analyse démographique des polyptyques du haut moyen âge, dans: *Acta Historica Bruxellensia* IV (1981) p. 71-88. Voyez les remarques de Denis MORSA à propos de cet article, dans: *Bulletin d'histoire de Belgique* (1979-1981), *Revue du Nord* 64 (1982) p. 867-868.

23 Sur tout ceci, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la synthèse que nous préparons à propos des campagnes rémoises au haut moyen âge: *Un premier moyen âge. Croissance et déclin du système domanial en pays rémois au haut moyen âge*.

24 DEVROEY (voir n. 4) p. 94-97.

25 L'étude la plus récente à propos du domaine d'Annappes est celle de Sylvain CALONNE, *Annappes: un domaine carolingien*, dans: *Histoire de Villeneuve d'Asq*, sous la direction d'Alain Lottin, Lille 1982 (*Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais*, 4), p. 35-49, qui renvoie à la bibliographie sur le sujet.

26 *Dokumente zur Deutschen Geschichte in Faksimiles*, sous la direction de C. BRÜHL, L. GALL et K. DÜLLER, Band 1, *Mittelalter, Codex Guelf. 254 Helmst.*, Stuttgart 1971, chapitres 8, 32 et 39, p. 56, 58, 59.

27 CALONNE (voir n. 25) p. 42, souligne l'importance du haras d'Annappes.

connues. Ces textes témoignent aussi de l'existence de stocks frumentaires publics, puisqu'ils prévoient qu'en cas de tension des prix, l'*annona publica* sera mise en vente sur les marchés à 25 à 50 % du prix maximum²⁸. L'Etat a donc cherché à imposer à un marché, influencé par les variations profondes de l'offre, le respect de la notion de juste prix, non seulement par des mesures de prohibition légale (dont l'efficacité paraît, avec le recul, bien douteuse), mais encore par des interventions directes sur le marché.

Cette politique trouve un écho très large dans les milieux ecclésiastiques dirigeants. Vers 822-825, les archevêques de Reims menaient eux-aussi leur politique frumentaire. La *vita Remigii* d'Hincmar évoque les mesures de stockage des céréales qu'aurait prises l'évêque pour prévenir de possibles disettes. Les réserves sont constituées en prélevant le surplus des récoltes du domaine épiscopal et par achat, sans doute à un cours forcé, des récoltes paysannes. Divers recoupements permettent de penser qu'Hincmar transcrit ici librement des événements qui se sont déroulés entre 822-825, lorsque le vidame de Reims périt dans une émeute paysanne, provoquée sans doute par ces achats à cours forcé²⁹.

La prévoyance et la stabilité des prix deviennent donc sous la plume du législateur ou de l'hagiographe, des vertus cardinales. Capitulaires et conciles rappellent aux forts leur devoir de veiller sur les *pauperes famelicos*, lorsque menace la disette³⁰. Ainsi l'auteur de la « Vie de saint Maurille » évêque d'Angers, qui écrit à la fin du IX^e siècle, vante l'action de son héros « qui obtint que pendant les trente années où il administra l'évêché (...) le vin, les céréales et les autres denrées se vendissent à un prix stable ». « Leur prix », écrit-il, « n'a pas augmenté, ce qui eût fait souffrir les plus pauvres de la disette. Le numéraire déboursé pour les dépenses quotidiennes était uniforme. Les greniers de chacun étaient remplis de vin et de froment et dans le commerce, les prix de toutes les marchandises ont été constamment stables »³¹. Une relecture systématique des sources hagiographiques permettrait sans doute d'élargir ce portrait des préoccupations annonaires de la théocratie carolingienne.

Ce premier volet de notre enquête démontre, je le crois, en même temps la vigueur et la fragilité du semi-dirigisme qui inspire l'action de l'Etat dans l'économie des temps carolingiens. Le souverain et ses proches, les administrateurs régionaux et locaux, laïcs et ecclésiastiques, ne sont pas simplement des « hommes de bonne volonté, désireux de mieux-faire », mais incapable de réaliser ou d'exécuter³². L'Etat, tant qu'il reste fort et là où il est capable d'affirmer sa présence, peut recenser, taxer, réglementer, punir. Reims, une fois encore, me servira à illustrer la fragilité de cette société d'ordre: après la mort de Charles le Chauve en 877, Hincmar n'est plus guère écouté à la cour, où les « rois subissent l'influence de conseillers plus jeunes et moins désintéressés »³³. En 882, le vieil archevêque abandonnera Reims pour fuir la menace normande et mourra misérablement à Epernay³⁴. On mesure à cette fuite inutile (Reims ne sera pas prise) les effets dévastateurs du péril normand sur un appareil d'Etat servi, durant un siècle, par un si petit nombre d'hommes d'exception.

L'histoire économique des temps carolingiens est donc indissociable d'une histoire de l'administration publique et plus largement de l'histoire politique. Elle ne peut échapper à une réflexion théorique et à une étude approfondie des rapports entre la société et l'Etat.

28 La meilleure étude sur ce sujet est due à Adriaan VERHULST, *Karolingische Agrarpolitik. Das »Capitulare De Villis« und die Hungersnöte von 792-793 und 805-806*, dans: *Zs. für Agrargeschichte und Agrarsoziologie* 13 (1965) p. 135-160.

29 DEVROEY (voir n. 23).

30 VERHULST (voir n. 28).

31 Texte relevé par Robert LATOUCHE, *Les origines de l'économie occidentale*, Paris² 1970 (L'évolution de l'humanité, 26), p. 165. *Vita sancti Maurilii*, ed. B. KRUSCH, MGH Auct. Ant. IV/2, Berlin 1885, chap. XIX, p. 95-96.

32 FOSSIER (voir n. 5) p. 265-267 et 273.

33 RICHÉ (voir n. 3) p. 208.

34 Ibid., p. 209.

Réflexion théorique d'abord. Derrière les querelles d'écoles se profilent des considérations idéologiques qui sont rarement explicites. Empiristes résolus, les médiévistes n'aiment guère se référer à un cadre philosophique qui sous-tend pourtant leurs reconstitutions des sociétés anciennes. L'antagonisme des idées de Georges Duby et de Raymond Delatouche ne peut se réduire au problème d'une prétendue «bonne» ou «mauvaise» lecture critique des sources. Sa compréhension suppose une archéologie du discours historique qui tente d'exhumer les cadres théoriques implicites.

Toute réflexion sur le développement économique (car tel est bien le cœur du débat) ne peut échapper à l'étude des relations entre croissance démographique et production alimentaire. De Marc Bloch à Robert Fossier, la vision «pessimiste» ou «catastrophiste» de l'agriculture carolingienne emprunte ses cadres conceptuels à une vision malthusienne du progrès économique. L'histoire progresse par sauts, déterminés par l'introduction d'innovations techniques significatives. Tout se passe alors comme si l'indigence des temps carolingiens était l'indispensable prodrome en négatif de l'expansion des XI^e–XIII^e siècles. D'où ce portrait tragique d'une société plongée dans le sous-développement technique, où l'expansion démographique se heurte au blocage des forces productives. Pour que se dénoue la crise, il faudra qu'intervienne la «révolution de l'économie». C'est, écrit Robert Fossier, «la rupture (du carcan technique) qui a donné naissance à l'Europe en permettant un essor de la production vivrière qui deviendra vite un essor tout court. Et comme cette rupture a été catégorique dans les trois «secteurs» de l'économie, le mot «révolution» ne me paraît pas ici non plus trop fort»³⁵.

La démarche des médiévistes français procède donc d'une idéologie diffuse qui tient à la fois à l'évolutionnisme, à la croyance dans le progrès et au culte de la technique, qui marquent la pensée occidentale depuis le XIX^e siècle. «Quel historien», s'exclame avec force Robert Fossier, ne partagerait pas le péremptoire jugement de Boutruche: «En histoire, l'idée de transition est une lâcheté de l'historien»; (Celui-ci) s'aperçoit vite que le mouvement n'a pas l'apparence d'une courbe régulière; il connaît accélérations et flexures comme si l'Europe passait à un moment de la première à la vitesse supérieure»³⁶.

Ce n'est donc pas leur lecture des sources, mais leur conception du temps historique qui oppose les tenants de la prospérité ou de la misère de l'Europe du IX^e siècle. «Keine Zäsur, immer Kontinuität» s'écriait dès 1918 Alfons Dopsch³⁷. Assez paradoxalement, c'est parmi les modernistes qu'est née et s'est affirmée la notion de longue durée forgée par Fernand Braudel: «une histoire quasi immobile, celle de l'homme dans ses rapports avec le milieu qui l'entoure; une histoire lente à couler et à se transformer»³⁸.

Il n'y a pas, écrit l'agronome-historien Raymond Delatouche «d'agriculture carolingienne plus que de gauloise, romaine, barbare, médiévale, renaissante ou moderne. Il y a une agriculture traditionnelle qui apparaît fondamentalement constituée avec ses recettes, ses végétaux, ses animaux, dès l'aube des temps historiques et qui perdure jusqu'à la seule révolution agricole de l'histoire, celle qui se dessine au XIX^e et se précipite sous nos yeux depuis une trentaine d'années»³⁹.

Evolutionnisme? Histoire immobile? On prend conscience ici de l'importance épistémologique de la théorie de la pluralité des durées – temps géographique, temps social, temps individuel

35 FOSSIER (voir n. 3) t. 2, p. 615.

36 Ibid. t. 1, p. 74.

37 ALFONS DOPSCH, *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung*, Vienne 1918–1920. Sur les idées de Dopsch, voyez Fernand VERCAUTEREN, *Le professeur Dopsch et l'école historique de Vienne*, dans: *Revue du cercle des Alumni de la Fondation Universitaire* 4 (avril 1933) p. 3–14.

38 Les idées exprimées par Fernand Braudel en 1949 sont étudiées du point de vue de leur importance historiographique par Guy BOURDÉ et Hervé MARTIN, *Les écoles historiques*, Paris 1938, p. 185–191.

39 Raymond DELATOUCHE, *Regards sur l'agriculture aux temps carolingiens*, dans: *Journal des Savants* (1977) p. 87.

– développée par Braudel en 1929. Il n'y a pas à mon sens une économie des temps carolingiens. Nous devons échapper à la fallacieuse impression de globalité que donne l'utilisation du concept de «mode de production» ou de système économique dominant, avant la révolution industrielle. En fait, toute économie rurale tend à constituer un système à deux vitesses, réglé plus ou moins étroitement par des rationalités économiques totalement différentes.

Comme le note Henri Mendras, «toute théorie de l'économie paysanne peut se réduire à une formule lapidaire: »le paysan travaille pour se nourrir«⁴⁰. Idéalement, la campagne est un univers réglé par la double logique de l'individualisme des groupes familiaux et de l'idéal de l'auto-subsistance. Ce qui distingue le paysan antique ou médiéval du »primitif«, c'est qu'il produit aussi pour un marché englobant qui assure l'alimentation des non-producteurs. Autrement dit, l'histoire rurale ne peut échapper à la logique des trois temps braudelliens, en se réfugiant dans l'histoire immobile (comme semblerait parfois le faire Raymond Delatouche) ou dans la pure conjoncture.

Il n'y a pas de critère ou d'étalon unique qui permettent d'apprécier ou de décrire les réalités économiques d'une société dominée par le monde rural. Pour reprendre une idée chère à Alphonse Dopsch, on ne saurait réduire l'équation économique des temps carolingiens à une alternative pure et simple entre »Natural-« et »Geldwirtschaft«. Les deux grands systèmes coexistent et s'unissent ou se combattent dans des formes tantôt mélangées, tantôt exclusives, suivant qu'on interroge le monde des producteurs et celui des consommateurs.

Avant de poser la question de la stagnation ou de l'expansion de l'économie des temps carolingiens, il me paraît urgent de s'interroger sur la nature même des échanges économiques à la fin du VIII^e et au IX^e siècle. A la fin du XIX^e siècle, les travaux d'Inama-Sternegg, de Lamprecht et de Bücher débouchèrent sur la formulation de la théorie célèbre de la »geschlossene Hauswirtschaft«⁴¹. L'idée-force était celle d'un retour de l'Europe occidentale sous la prédominance du monde rural: peu de commerce, peu d'échanges, une économie purement rurale où chaque domaine aurait constitué un petit monde fermé n'entretenant guère de rapports avec le domaine voisin.

On associe souvent à tort le nom d'Henri Pirenne à cette théorie de l'économie domaniale fermée. En fait, le grand historien belge avait une vision plus nuancée de la vie économique du IX^e siècle. Je suis, écrit-il en 1923, »loin de partager l'opinion des économistes qui, amoureux de systèmes, prétendent enclore tous les premiers siècles du moyen âge dans une période d'économie domestique fermée sans le moindre soupçon de commerce ou d'industrie«⁴². Ce qui est en cause pour Pirenne, ce n'est pas l'existence mais la nature même du commerce carolingien: »du jour où l'invasion musulmane a mis fin à l'intercourse qui garantissait (le) rôle (commercial) des cités (...), la vie économique s'est fatalement imprégnée d'un caractère local«. Les marchés carolingiens »ne sont point créés en vue de susciter le commerce; ils ne servent qu'à assurer le ravitaillement des populations (...). Bref, ce sont des marchés de village, ce ne sont en rien des centres d'affaires«⁴³. Autrement dit, l'époque carolingienne n'est pas caractérisée par une économie domaniale fermée, mais par une économie domaniale sans débouchés. Les revenus que les détenteurs du sol ont accumulés ne reçoivent aucune destination économique.

40 Henri MENDRAS, *Sociétés paysannes*, Paris 1976, p. 40.

41 Voyez principalement Karl Theodor von INAMA-STERNEGG, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, Bd. 1, *Bis zum Schluss der Karolinger Periode*, Leipzig 1879; Karl LAMPRECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter. Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund zunächst des Mosellandes*, 3 vol., Leipzig 1885–1886; Karl BÜCHER, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, Tübingen 1893.

42 Henri PIRENNE, *Un contraste économique. Mérovingiens et carolingiens*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 2 (1923) p. 231.

43 *Ibid.* p. 233–234.

Ils sont dépensés en aumônes, en construction de monuments, en achats d'œuvres d'art ou d'objets précieux⁴⁴.

Pendant longtemps, Henri Pirenne et Alfons Dopsch ont été présentés comme les champions de thèses foncièrement antinomiques. Comme toute vérité manichéenne, cette affirmation n'est que partiellement exacte. En effet, chez les deux historiens, les prémisses essentielles sont communes. Tous deux prennent le contrepied des théories de Bücher et de Sombart⁴⁵ qui refusaient toute espèce d'économie capitaliste aux temps antérieurs à la Renaissance, pour affirmer qu'il est possible de retrouver dès le moyen âge les traits essentiels du capitalisme »individualisme de l'entreprise, avances provenant des crédits, profit commercial, spéculation, etc.«⁴⁶. Face aux réalités économiques du haut moyen âge, la question essentielle qui préoccupe Dopsch et Pirenne est moins le problème de l'expansion économique que celui de l'importance de l'économie marchande. L'économie est »ouverte« ou »fermée«, stagnante ou progressive selon que l'historien y découvre ou non les traces du grand commerce et la figure du marchand professionnel.

Il n'y a donc ni vainqueur, ni vaincu au terme d'une querelle historiographique dont la perspective théorique nous apparaît aujourd'hui totalement dépassée. Comme je me propose d'en tracer sommairement l'hypothèse, il y avait bien une économie d'échanges prospère au IX^e siècle, mais son ressort principal, comme celui de la structure économique englobante toute entière, était l'Etat et non le marchand.

Cette démarche n'a, en soi, rien de très original. Le caractère semi-dirigiste des politiques économiques développées par les souverains carolingiens a été souligné avec force par de grands aînés comme Robert Latouche, Fernand Vercauteren ou François-Louis Ganshof⁴⁷, mais ces recherches sont restées comme coupées de la problématique générale du monde rural. La voie d'approche que j'ai choisie partira donc de la campagne et, singulièrement, du domaine.

D'un point de vue théorique (c'est-à-dire en écartant pour l'instant le problème de l'efficacité de ces structures), le grand domaine doit être étudié en tant qu'instrument utilisé par l'aristocratie et le pouvoir royal pour dégager des surplus alimentaires importants et réguliers. Deux idées majeures président en effet à la naissance du modèle »classique« de la *villa* bipartite:

1. la bipartition tend à minimiser l'investissement direct en travail du propriétaire. La taille de la *familia* domestique se réduit. La réserve soumise au faire-valoir direct est exploitée pour une large part au moyen des services de travail spécialisés des tenanciers. Le système repose donc très largement sur l'existence d'une couche aisée de paysans-laboureurs, bien équipés en force de traction animale, à laquelle est confié l'essentiel des corvées de labour et des services de charroi.
2. l'organisation des services de transport, le stockage des denrées alimentaires dans des centres régionaux, permettent de centraliser les surplus dégagés par l'exploitation directe et par les charges en nature acquittées par les tenanciers.

Chaque domaine est donc intégré à un projet et à des flux économiques qui dépassent le cadre purement local.

La mise en évidence de tels flux, qui seront toujours impossible à quantifier, ne suffirait sans doute pas à infirmer les théories des tenants de l'économie domaniale sans débouchés. Pour les disciples de Pirenne, pour ceux qui partagent une vision pessimiste de l'agriculture carolin-

44 HENRI PIRENNE, Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme, dans: Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, n° 5 (mai) 1914, p. 269.

45 KARL BÜCHER (voir n. 41); W. SOMBART, Der moderne Kapitalismus, Leipzig 1902.

46 PIRENNE (voir n. 44) p. 261.

47 ROBERT LATOUCHE (voir n. 31) p. 175 sv.; FRANÇOIS-LOUIS GANSHOF, Note sur le »praeceptum negotiatorum« de Louis le Pieux, dans: Studi in onore di Armando Saporì, 1957, p. 103-112; FERNAND VERCAUTEREN, Monnaie et circulation monétaire en Belgique et dans le Nord de la France du VI^e au XI^e siècle, dans: Moneta e scambi nell'alto medioevo, Spoleto 1961 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 8), p. 279-311.

gienne, le ressort de l'économie domaniale, c'est, pour l'essentiel, la satisfaction des besoins du grand propriétaire. Une fois que ceux-ci sont atteints, la machine plafonne, tourne à vide et se perpétue par un extraordinaire gaspillage de main d'œuvre. Défendre et illustrer l'idée d'une croissance économique impose donc qu'on en finisse définitivement avec l'image d'une société rétractée, figée dans l'autarcie domaniale.

Dans une économie domaniale totalement fermée, le surproduit »social« aurait dû s'exprimer exclusivement ou au moins principalement en travail, en livraisons de denrées alimentaires et de produits de l'artisanat rural. Dans un article publié en 1931 dans les *Annales*, en réponse au livre de Dopsch, »*Naturalwirtschaft und Geldwirtschaft in der Weltgeschichte*«, Hans van Werveke a défendu l'idée qu'une économie domaniale fermée avait pu connaître et utiliser l'argent⁴⁸. Si le grand domaine couvrait l'essentiel des besoins matériels des propriétaires fonciers, »pour quelques matières, telles le plomb, il fallait se résoudre à les acheter, sans toutefois passer par l'intermédiaire d'une classe organisée de marchands«. En outre, »l'existence d'un petit commerce local est indéniable: les nombreux marchés en font foi«⁴⁹.

Malgré les nuances qu'il apporte à l'idée d'économie domaniale fermée, le raisonnement de van Werveke achoppe sur une question capitale: quelle quantité de monnaie réelle le système domaniale pouvait-il absorber sans perdre son caractère prétendu d'économie fermée? Jusqu'ici, on n'a guère songé à mener une enquête chiffrée sur le poids de la monnaie dans les charges paysannes. Dès le début du IX^e siècle, ce prélèvement atteint pourtant un niveau non négligeable dans les *villae* bipartites de la région la plus dynamique du monde franc, entre la Seine et le Rhin.

*Evolution de la charge monétaire moyenne par manse*⁵⁰

date	censier	charge moyenne en d.
vers 820	Saint-Germain-des-Prés	17 d.
832-845	Montier-en-Der	18 d.
après 848	Saint-Remi de Reims	8 d.
868-69	Saint-Pierre de Lobbes	9 d.
vers 889	Saint-Pierre de Lobbes	12 d.
vers 893	Prüm	16 d.
844-859	Saint-Bertin	charge pratiquement nulle

En réalité, ces moyennes recouvrent une réalité plus contrastée. Dans des régions plus excentriques, où le système domaniale était seulement en cours de constitution⁵¹, les charges

48 Hans van WERVEKE, *Economie-Nature et Economie-Argent: une discussion*, dans: *Annales d'histoire économique et sociale* 3 (1931) p. 428-435.

49 Ibid. p. 431-432.

50 Ce tableau est tiré de ma thèse de doctorat: Jean-Pierre DEVROEY, *Recherche sur l'histoire rurale du haut moyen âge, 800-1050. Les polyptyques de Saint-Remi de Reims et de Saint-Pierre de Lobbes*, t. I, vol. 2, Bruxelles 1982, p. 308. Afin d'éliminer des perturbations causées, par exemple, par le plus ou moins grand nombre de tenures censales, je n'ai pris en compte que les manses »classiques« des différents censiers examinés.

51 C'est le cas dans le Nord de la Belgique. Voyez François-Louis GANSHOF, *Le domaine gantois de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin à l'époque carolingienne*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 26 (1948) p. 1021-1041 et Adriaan VERHULST, *De Sint-Baafsabdij te Gent en haar grondbezit (VII^e-XIV^e eeuw). Bijdrage tot de kennis van de structuur en de uitbating van het grootgrondbezit in Vlaanderen tijdens de Middeleeuwen*, Brussel 1958 (*Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen*, 30); ID., *En Basse et en Moyenne Belgique pendant le haut moyen âge:*

monétaires pouvaient être, comme à Saint-Bertin entre 844 et 859, pratiquement nulles. Au cœur des domaines, des différences structurelles continuaient d'opposer les tenures de laboureurs aux tenures de manouvriers. A Saint-Germain-des-Prés, par exemple, la charge monétaire moyenne atteignait 18 d. pour les manses ingénueles et 2 d. seulement pour les manses serviles.

La monnaie est donc entrée largement dans la vie quotidienne de la couche la plus aisée de la population rurale. Des paysans parviennent ainsi à accumuler régulièrement de petites sommes d'argent. Malgré les ponctions opérées par le seigneur, ils semblent même capables d'arrondir un bas de laine qui est utilisé pour agrandir l'exploitation familiale⁵², pour racheter des services jugés trop contraignants ou même pour remplacer une livraison en nature par un paiement forfaitaire, en cas de mauvaise récolte⁵³.

L'existence et le poids croissant des charges en monnaie dans le système du manse apparaît donc comme l'un des signes majeurs de l'évolution économique des temps carolingiens. Comme l'a affirmé avec force Philip Grierson, l'adoption du monnayage d'argent en Angleterre et dans le royaume franc dans le courant du VIII^e siècle implique «une politique (...) ou plutôt une tendance économique déterminée qui facilita les progrès futurs. Dans ce ressort de croissance qui se met en place, monnaie et marché constituent les deux éléments indissociables d'une même problématique (...). Le marché (...) rend possible la vente régulière des biens de surplus qui constituent le facteur le plus important de progrès économique et c'est l'existence de monnaies d'argent qui facilite les échanges et rend possible la conservation et l'accumulation du capital»⁵⁴.

A l'échelle du village, monnaie et marché ont été les éléments décisifs d'une spirale de développement. La monétisation relative des charges a obligé le paysan producteur à accéder au marché pour se procurer les espèces monétaires exigées par le propriétaire. La ponction seigneuriale a donc agi à la fois comme un incitant à la production et un accélérateur des échanges.

Par rapport à l'expansion urbaine des XI^e-XIII^e siècles, l'économie d'échanges des temps carolingiens se singularise donc par son caractère diffus: la ville ne concentre pas les activités commerciales, un réseau dense de marchés ruraux irrigue le plat pays et facilite la circulation des denrées agricoles. Assez paradoxalement, l'intensification des échanges s'est donc traduite par une certaine rétraction des circuits économiques, descendus à l'échelon du village. Comme Henri Pirenne l'écrivait en 1923, la «vie économique (...) s'est imprégnée d'un caractère local», mais ce phénomène n'a pas accompagné un appauvrissement de la circulation monétaire et un fléchissement général du niveau de vie de la population.

Le contraste économique entre «Mérovingiens» et «Carolingiens» tient à cette renaissance de la campagne à l'économie d'échanges et à la monnaie. L'excellente étude que Stéphane Lebecq a consacrée à la Frise du haut moyen âge illustre avec éclat l'hypothèse d'un essor économique nourri et supporté par la prospérité du monde rural. Le grand commerce frison a tiré sa force et son dynamisme de l'indéniable croissance économique qui animait son hinterland. Rurales, ces fameuses *pallia Fresonica* que les marchands navigateurs conduisirent aux quatre coins du

différents types de structure domaniale et agraire. Un essai d'explication, dans: *Annales E.S.C.* 11 (1956) p. 61-70.

52 C'est le cas dans de nombreux domaines de Saint-Remi de Reims. Voir DEVROEY (voir n. 20 et 50).

53 C'est le cas dans un domaine de l'abbaye de Prüm proche du prieuré de Münstereifel, Iversheim: *Solvit dimidiam libram lini aut denarios XII, si linum defuerit; si linum habundat, dabitur dimidia libra lini et facit camselem integrum*. Das Prümer Urbar, hg. von Ingo SCHWAB, Düsseldorf 1983 (Rheinische Urbare, 5), p. 218. Alfons DOPSCH (Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit vornehmlich in Deutschland, Weimar 1913, t. II, p. 244-247) cite une série d'autres exemples à Saint-Gall, Freising, Weissenburg, à la fin du VIII^e et au IX^e siècle.

54 Philip GRIERSON, La fonction sociale de la monnaie en Angleterre aux VII^e-VIII^e siècles, dans: *Moneta e scambi nell'alto medioevo*, Spoleto 1961 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 8), p. 360-361.

monde franc. L'élevage local du mouton fournissait une matière première tissée et mise en œuvre dans les moindres villages. Rurales aussi ces denrées agricoles exportées vers les pays du Nord. Comme l'écrit Lebecq, si «les aristocraties constituèrent (...) une clientèle de choix pour les produits de luxe venus du Nord (...); on est en droit de penser que l'ensemble des paysanneries du vaste bassin rhénan furent intéressées, d'une façon ou d'une autre, à l'exportation vers les pays du Nord d'importantes quantités de vin ou de blé»⁵⁵. Ici encore, la monnaie accompagne (ou précède?) la diffusion des échanges. Dans cette Frise où l'archéologie rurale a connu un exceptionnel développement, la fusaiïole cotoie partout le denier. L'extraordinaire richesse des émissions monétaires de l'atelier de Dorestad n'a pas alimenté de manière exclusive le grand commerce d'exportation. La monnaie a pénétré partout jusque dans le moindre village, comme en témoignent les innombrables trouvailles de trésors et de pièces isolées⁵⁶.

La Frise est-elle l'exception qui confirme la règle pirennienne d'une Europe carolingienne frappée par la récession? Les recherches que j'ai menées à propos des services de transport à Prüm et à Saint-Germain-des-Prés ont, elles-aussi, révélé le dynamisme de l'économie domaniale et son imbrication aux circuits d'échanges. A Prüm, tenanciers et parfois professionnels du transport concourent à l'organisation d'un vaste réseau de transports qui irrigue tout le bassin rhénan et assure la centralisation des surplus agricoles au monastère (ou dans des centres régionaux comme Münstereifel, Saint-Goar ou Kochem) et leur redistribution dans des centres urbains ou pré-urbains tels que Cologne, Bonn, Duisburg, Coblenze, Worms, Metz, Verdun et Francfort. A Prüm encore, les moines ont suscité la naissance de marchés en milieu rural (à Rommersheim) ou pré-urbain (à Münstereifel) et confié, au niveau même des communautés villageoises, la vente du vin et du sel à certains tenanciers⁵⁷. Dans leurs domaines du bassin inférieur du Rhin, sur la Meuse, le Waal et le Lek, la charge monétaire supportée par les manses atteint un niveau inégalé: 32 à 36 deniers à Duisburg, 26 à Arnhem, 25 à 34 à Oldenzaal, 47 à Dreumel et dans six autres domaines⁵⁸.

A Saint-Germain-des-Prés, l'étude des services de transport fait elle aussi apparaître un double mouvement de centralisation et de redistribution des surplus domaniaux. L'examen des privilèges d'exemption obtenus par l'abbaye parisienne à la fin du VIII^e siècle et au IX^e dessine les lignes de force de ce trafic. Nous possédons là, sans aucun doute, une image assez fidèle de la zone d'intérêt économique jugée primordiale par les religieux parisiens:

- a) pour le commerce à grande distance, elle englobe les grands *portus* du Nord du royaume franc: Rouen, Amiens, Quentovic, Dorestad et Maastricht.
- b) au niveau interrégional, elle s'étend à la partie septentrionale du bassin de la Seine: les bateaux de l'abbaye sillonnaient la Seine et ses affluents, la Marne, l'Yonne, l'Oise et l'Aisne, ses charrois parcourraient l'Amiénois, le Parisis, les *pagi* de Troyes, de Sens et la Bourgogne⁵⁹.

La démonstration me paraît éclatante. Alors que l'essentiel de ses domaines était situé au sud de la Seine, l'hinterland économique de l'abbaye s'étendait à la *Francia media*, entre Seine et Rhin et aux grands ports de la façade maritime occidentale: Rouen, Quentovic et Dorestad. A l'instar de ce qui se passe dans le bassin moyen et supérieur du Rhin, les céréales et le vin paraissent avoir occupé une place considérable sinon primordiale dans ces courants d'échanges à moyenne et à grande distance.

55 Stéphane LEBECQ, *Marchands et navigateurs frisons du haut moyen âge*, Lille 1983, t. I, p. 271.

56 Ibid. p. 49-73.

57 Jean-Pierre DEVROEY, *Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX^e siècle*, dans: *Revue du Nord* 61 (1979) p. 552-553.

58 Ludolf KUCHENBUCH, *Bäuerliche Gesellschaft und Klosterherrschaft im 9. Jahrhundert. Studien zur Sozialstruktur der Familia der Abtei Prüm*, Wiesbaden 1978 (*Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Beiheft 66), p. 202-204 et 431-432.

59 Jean-Pierre DEVROEY, *Un monastère dans l'économie d'échanges: les services de transport à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle*, dans: *Annales E.S.C.* 39 (1984) p. 577-581.

L'expérience frisonne, qui nous a si largement servi, illustre aussi la fragilité relative des grands courants d'échanges. L'expansion, qui s'était exprimée aussi bien dans les progrès de la production que dans ceux de la commercialisation, s'est interrompue d'une manière brutale dans la seconde moitié du IX^e siècle. Vers 850, l'espace Baltique se ferme aux céramiques rhénanes et aux monnaies frappées par Lothaire I^{er} à Dorestad. Dans les décennies suivantes, ce seront les échanges avec l'Angleterre qui s'amenuiseront pour devenir bientôt de plus en plus aléatoires.

Ce coup d'arrêt à la croissance n'a toutefois pas de conséquences irrémédiables. Pillée par les Vikings à sept reprises, à partir de 834, Dorestad ne se relèvera jamais de l'ultime assaut de 863. On sait aujourd'hui que ces activités furent relayées par Tiel et Deventer. A l'intérieur du monde franc, les sources écrites attestent la vigueur du trafic frison le long de la voie rhénane au X^e siècle⁶⁰. Quentovic même, dont la tradition nous assurait qu'elle n'avait pas survécu au début du X^e siècle, est apparue, à la lumière du trésor de Fécamp, comme un atelier monétaire prospère dans le troisième quart du X^e siècle⁶¹.

Lorsque nous cherchons, tant bien que mal, à reconstituer les structures économiques du premier moyen âge, nous devons donc nous garder, avec une égale vigilance, de deux périls majeurs : la généralisation d'un phénomène dans l'espace et le raccourci chronologique. La piste frisonne que nous avons empruntée à la suite de Stéphane Lebecq illustre parfaitement ce danger. Solidement implantés dans l'estuaire de la Meuse et du Rhin, les marchands-navigateurs frisons ont été particulièrement actifs tout au long de la vallée du Rhin au IX^e et au X^e siècles. Comme par un décalque de cette expansion fluviale, de bons spécialistes comme Félix Rousseau ou Maurice Lombard n'ont pas hésité à attribuer l'essor des villes mosanes à l'activité permanente des marchands-bateliers frisons dans la vallée de la Meuse entre 750 et 900⁶². La difficulté, constatera Georges Despy en 1968, réside en ceci : « si les Frisons sont omniprésents dans la région mosane (...) on les rencontre beaucoup plus sous la plume des spécialistes de l'histoire urbaine que dans les documents mosans contemporains ». Certes, conclut-il, « les marchands frisons ont bien existé ; mais les faire circuler sans arrêt dans la vallée de la Meuse (...) en leur attribuant tout le commerce mosan de cette époque n'est qu'une hypothèse »⁶³. Débarassé ainsi du mythe de la batellerie frisonne, Georges Despy a pu montrer, preuves à l'appui, que les villes mosanes devaient une grande partie de leur développement aux rapports qu'elles entretenaient avec un plat pays « qui a dû connaître pendant les IX^e et X^e siècles une expansion économique régulière et importante »⁶⁴.

Malgré la rareté des sources, les progrès que nous ne manqueront pas d'enregistrer dans le futur seront à la mesure de notre capacité à maîtriser le temps historique, à situer avec précision dans l'espace et dans la ou plutôt les durées, chacun des phénomènes observés. Le regard que nous jeterons sur les réalités économiques du haut moyen âge devra donc s'accommoder de la diversité et même du paradoxe⁶⁵.

60 LEBECQ (voir n. 55) p. 275-276.

61 Françoise DUMAS, *Le trésor de Fécamp et le monnayage en Francie occidentale pendant la seconde moitié du X^e siècle*, Paris 1971.

62 Félix ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan en Belgique. Leur importance historique avant le XIII^e siècle*, dans : *Annales de la Société archéologique de Namur* 39 (1930) p. 44 et 60 ; Maurice LOMBARD, *La route de la Meuse et les relations lointaines des pays mosans entre le VIII^e et le XI^e siècle*, dans : *L'Art mosan*, Paris 1953, p. 15 et 27.

63 Georges DESPY, *Villes et campagnes aux IX^e et X^e siècles : l'exemple du pays mosan*, dans : *Revue du Nord* 50 (1968) p. 150.

64 Ibid. p. 168.

65 C'est dire qu'il faut appliquer cette conclusion au sens même du présent article, dont la portée ne saurait excéder les limites géographiques, chronologiques et structurelles exposées à la page 476.